

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. IL est 19h48

2024-09-294

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence,** Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 4.1 - Séance ordinaire du lundi 12 août 2024.
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS
- 6 - ADMINISTRATION
  - 6.1 - Revenus du mois d'Août 2024
  - 6.2 - Dépenses et salaires du mois d'août 2024
  - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31août 2024
  - 6.4 - Dépôt du rapport de la commission municipale du Québec (CMQ) du suivi de l'Application des recommandations -rapport d'audit publiée en mars 2021 portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements
  - 6.5 - Adoption projet de règlement 011-2024 remplaçant 218-2012 sur la régie interne des séances du conseil municipal
  - 6.6 - PROGRAMMES NOUVEAUX HORIZONS 4- Demande de subvention Projet Terrain Pickleball
  - 6.7 - Demande de subvention au député Provincial-Ref Mats Drapeaux
  - 6.8 - Paiement facture SPE Valeur Assurable- Assurances des bâtiments municipaux

- 6.9 - ADMQ-Participation du Directeur général et greffier trésorier à la formation ABC/DG
- 6.10 - Rapport du responsable de la voirie
- 7 - CORRESPONDANCES
  - 7.1 - Correspondance de CNS-Dossiers employés Syndiqués
    - 7.1.1 - Correspondance du MAMH - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation
    - 7.1.2 - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ délivré par la MRC d'Arthabaska
    - 7.1.3 - Invitation Lancement de Campagne Centraide Centre-du-Québec
    - 7.1.4 - Invitation au Dévoilement de la nouvelle Politique culturelle de la MRC d'Arthabaska
    - 7.1.5 - Correspondance MAMH
  - 7.2 - A titre Décisionnelles
    - 7.2.1 - Correspondance de Mathieu Hébert--Projet Kilimandjaro
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
  - 8.1 - Nomination Adjointe Administrative
  - 8.2 - Nomination de la Technicienne Comptable
  - 8.3 - Nomination de Maryse Dorion comme Brigadière remplaçante et temporaire.
  - 8.4 - Paiement Factures Honoraires Firme Marc André Consultant En Ressources Humaines et Management
  - 8.5 - CNESST - Équité salariale - Déclaration 2024 (Info)
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX
  - 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire
    - 9.1.1 - Vente de Garage 2024
    - 9.1.2 - Halloween 2024
    - 9.1.3 - Présentation par Le Domaine Bleu- Autisme Projet de développement de compétences Professionnelles
    - 9.1.4 - Cours de Yoga -
  - 9.2 - URBANISME
    - 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Août 2024
    - 9.2.2 - Adoption SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 012-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 006-2024 VISANT À PERMETTRE L'USAGE « INDUSTRIE LÉGÈRE D'ENTREPOSAGE DE REMORQUE FERMÉES » DANS LA ZONE A-14
    - 9.2.3 - Amendement de la résolution 2024-06-2028-Dossier Vanessa Houle
  - 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
    - 9.3.1 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE d'HIVER
    - 9.3.2 - Demande de soumission sur invitation pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
    - 9.3.3 - Autorisation paiement 5% Retenue sur Travaux Rang 12
    - 9.3.4 - Autorisation paiement 5% Retenue sur Travaux Rang Landry
    - 9.3.5 - Autorisation Travaux de Traçage et lignage -Voirie
    - 9.3.6 - Mandat d'assistance Professionnelle-|Garage Municipal
  - 9.4 - SECURITE CIVILE
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES
  - 10.1 - Suivi dossier reddition de compte Direction Générale
  - 10.2 - Revenu Québec-TPS-TVQ
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

### 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

### 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 3 - MOT DU MAIRE

### 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-295

#### 4.1 - Séance ordinaire du lundi 12 août 2024.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024;

**En conséquence,** Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

### 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

La période de question aux participants, en présentiel ou en distanciel, commence à 19h51. Le nombre de personnes présentes en salle est de 9. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet.

### 6 - ADMINISTRATION

#### 6.1 - Revenus du mois d'août 2024

Le directeur général et greffier-trésorier a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du 1er au 31 août 2024. Le rapport déposé accuse un montant de \$ 103,355.57

2024-09-296

#### 6.2 - Dépenses et salaires du mois d'août 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyée par la Conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'août 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de **\$483.72** ainsi que des factures s'élevant à **\$ 72 631.23** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2024. Auquel s'ajoute

un montant de **\$29,327.85**. consigné au rapport des salaires nets du 31 août 2024. Le tout totalisant un montant global de **\$ 102 442.80**

Adopté à l'unanimité.

### **6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 août 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 août 2024 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

### **6.4 - Dépôt du rapport de la commission municipale du Québec (CMQ) du suivi de l'Application des recommandations -rapport d'audit public en mars 2021 portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 86.8 de la loi sur la commission municipale du Québec, fait dépôt du rapport de la commission municipale du Québec (CMQ) du suivi de l'Application des recommandations -rapport d'audit public en mars 2021 portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Lequel rapport de la vice-présidence de la commission fait mention des progrès satisfaisants des recommandations faites par la commission municipale du Québec et considère comme achevé ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

2024-09-297

### **6.5 - Adoption projet de règlement 011-2024 remplaçant 218-2012 sur la régie interne des séances du conseil municipal**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2012 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE.**

**ATTENDU QUE** l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

**ATTENDU QU'A** cet effet, la municipalité de Saint-Valère a adopté le 26<sup>ème</sup> jour du mois de mars 2012 le règlement # 318-2012 sur la régie des séances du conseil municipal de Saint-Valère

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-valère désire mettre à jour ce règlement, en le remplaçant en entier, afin d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal, et d'établir les règles propres à l'ordre et au décorum de celles-ci ainsi qu'aux périodes de questions,

**ATTENDU QU'**il est opportun que le Conseil adopte un nouveau règlement à cet effet;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Nadia Hébert lors de la séance ordinaire du lundi, 12 août 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu

**QUE** le présent règlement numéro #011-2024 soit adopté et qu'il soit statué et décrété sur toute l'étendue de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2024-09-298

#### **6.6 - PROGRAMMES NOUVEAUX HORIZONS 4- Demande de subvention Projet Terrain Pickleball**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint -Valère a pris connaissance du Guide du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024 et qu'elle s'engage à en respecter les modalités y afférentes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère s'engage si elle obtient cette aide financière dans le cadre de ce programme à procéder à l'érection d'un terrain de Pickleball au nouveau parc municipal Secteur Croteau ;

**ATTENDU QUE** la municipalité confirme qu'elle assurera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024 y compris tout dépassement de coûts ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** les membres du conseil autorisent le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy saint -Fort à procéder au dépôt du projet :-Aménagement terrain Pickleball Secteur Croteau dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2024
- **QUE** la municipalité de Saint-Valère confirme qu'elle assurera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du financement du Programme Nouveaux Horizons;
- **QUE** le maire Marcel Normand et le directeur générale greffier Trésorier, M. Karl Péguy Saint Fort soient autorisés à signer au nom et pour la municipalité de Saint-Valère tous les documents y relatifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-299

#### **6.7 - Demande de subvention au député Provincial-Ref Mats Drapeaux**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-02-38 adoptée en séance ordinaire par le conseil municipal de Saint-Valère en date du 5 février 2024 autorisant la direction générale à assurer un suivi en vue de doter le bureau municipal de trois mâts portant les drapeaux du Canada, du Québec et de Saint-Valère devant le bureau administratif situé au 2, rue du Parc;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Tecnima d'un montant total de 8,973.25 \$ excluant les taxes applicables, comprenant le matériel, l'installation de 3 mâts y compris les frais de manutention ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise Tecima pour l'acquisition de 4 drapeaux tant provinciales que fédérales y compris relatifs à la confection de 3 drapeaux de la municipalité de Saint-Valère;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** soit acceptée la soumission de l'entreprise Tecnima VL pour un montant total de 8,973.25 \$ excluant les taxes applicables et comprenant le matériel, la livraison ainsi que l'installation de trois mâts, chariot pivotant et drisse interne devant les bureaux municipaux de Saint-Valère se trouvant au 2, rue du Parc.
- **QUE** soit acceptée la soumission de l'entreprise Tecnima VL. pour un montant total de 596.50 \$ excluant les taxes applicables pour l'acquisition de 4 drapeaux tant provinciales que fédérales y compris les coûts relatifs à la confection de 3 drapeaux de la municipalité de Saint-Valère;
- **QUE** soit adressée une demande de subvention tant auprès du bureau du député provincial que fédéral.

Adopté à l'unanimité

2024-09-300

#### **6.8 - Paiement facture SPE Valeur Assurable- Assurances des bâtiments municipaux**

**CONSIDÉRANT** la résolution 745-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en date du 20 décembre 2023 autorisant une évaluation complète de ses bâtiments et leurs contenus, aux fins d'assurances;

**CONSIDÉRANT** le contrat d'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments et de leurs contenus octroyé à la firme SPE au coût de 2245. \$ (sans les taxes applicables);

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'évaluation soumis par la firme et acceptée par la municipalité de Saint-Valère;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture # 23621 soumise par la firme SPE 1 relatif au contrat d'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments et de leurs contenus au coût de 2245. \$ (sans les taxes applicables).
- **QUE** soit transmise à la FQM assurance une copie du rapport aux fins d'actualisation des polices d'Assurance de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-09-301

#### **6.9 - ADMQ-Participation du Directeur général et greffier trésorier à la formation ABC/DG**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre une session de formation pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale de la municipalité de Saint-Valère est membre adhérent de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la formation se donne en présentiel à l'Hôtel Québec les 3 et 4 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'inscription, les frais liés à l'hébergement ainsi que les repas sont pris en charge par l'ADMQ grâce à une subvention du gouvernement provinciale lors de l'inscription.

**CONSIDÉRANT** l'inscription du directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Valère, Monsieur Karl Peguy Saint-Fort en date du 21 juin 2024 à cette formation prévue les 3-4 octobre en présentiel et le 10 octobre via webinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la gratuité de la formation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation du directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Valère, M. Karl Péguy Saint-Fort à la formation **ABC/DG de l'ADMQ** les 3 et 4 octobre prochain qui se tient en présentiel à l'Hôtel Québec : 3115, avenue des Hôtels, Québec, G1W 3Z6) et le 10 octobre 2024 en webinaire.
- **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à sa participation dont les frais de kilométrage en vigueur.

Adopté à l'unanimité

#### **6.10 - Rapport du responsable de la voirie**

M. Jean Thibault, responsable attitré de la voirie fait mention de son rapport soumis à la direction générale pour le mois d'août 2024.

## **7 - CORRESPONDANCES**

### **7.1 - Correspondance de CNS-Dossiers employés Syndiqués**

Le directeur général informe les élus municipaux des différents échanges épistolaires qu'il a eues avec les représentants du syndicat et ceux de la CSN. Et qu'une rencontre de courtoisie d'une trentaine de minutes a été effectuée auprès de la direction générale de la municipalité le 4 septembre dernier.

#### **7.1.1 - Correspondance du MAMH - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation**

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation nous a informé que la programmation de travaux version n° 4 ( Asphaltage du Rang la coupe )soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) a été acceptée le 5 septembre 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports

#### **7.1.2 - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ délivré par la MRC d'Arthabaska**

En vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, vla MRC d'Arthabaska a émis les certificats de conformité relatifs aux Règlements numéro 005-2024, 006-2024, 007-2024, 008-2024 et 009-2024 de la Municipalité de Saint-Valère.

Selon ce que prévoient les dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il y aurait lieu qu'un avis public de l'entrée en vigueur de ce règlement soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de notre municipalité et affiché à notre bureau municipal.

#### **7.1.3 - Invitation Lancement de Campagne Centraide Centre-du-Québec**

Invitation au lancement officiel de la campagne de financement de Centraide Centre-du-Québec, présidée par M. Tommy Jodoin le **17 septembre 2024 de 5@ 7 à l'UQTR campus de Drummondville.**

#### **7.1.4 - Invitation au Dévoilement de la nouvelle Politique culturelle de la MRC d'Arthabaska**

Inivtation de la MRC d'Arthabaska au Dévoilement de la Politique culturelle qui se tiendra le 27 septembre 2024 à 17h30à la Salle communautaire de Notre-Dame-de-Ham (25, rue de L'Église, Notre-Dame-de-Ham)

#### **7.1.5 - Correspondance MAMH**

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la direction générale de la municipalité et en application de l'article 7 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, des programmations municipales autorisées de projets d'infrastructures en matière de voirie locale.

## **7.2 - A titre Décisionnelles**

2024-09-302

### **7.2.1 - Correspondance de Mathieu Hébert--Projet Kilimandjaro**

**CONSIDÉRANT** la requête de Mathieu Hébert, fils de l'ancien maire de la municipalité de Saint-Valère souhaitant rendre hommage à sa maman, diagnostiquée de la paralysie supra nucléaire progressive, une forme sévère de la maladie de Parkinson;

**CONSIDÉRANT** le désir de la famille Hébert de relever le défi ambitieux de l'ascension du mont Kilimandjaro;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet faisant suite à la compréhension des membres du conseil municipal représente bien plus qu'un simple exploit physique; il symbolise la détermination, le courage et l'espoir face à une maladie dévastatrice;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal consent de concert avec la famille HEBERT d'attirer l'attention du public sur la maladie de Parkinson et ses impacts souvent méconnus sur les patients et leurs familles et de sensibiliser la population et de

recueillir des fonds pour Parkinson Centre-du-Québec ? Mauricie, une organisation de bienfaisance ;

**CONSIDÉRANT QUE** Parkinson Centre-du-Québec Mauricie a été un pilier de soutien inestimable pour feu madame Hébert et pour toute sa famille ayant fournie une aide précieuse et un accompagnement leur ayant permis de traverser cette épreuve avec un peu plus de sérénité et de force;

**CONSIDÉRANT QUE** pour matérialiser le soutien de la communauté de Saint-Valère, Sur proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère invite tous les citoyens et citoyennes de Saint-Valère désirant rejoindre et de contribuer à la matérialisation de ce projet à faire directement un don en espèces, chèques, interac ou virement bancaire auprès de Matthieu Hébert à l'ordre du **Projet Parkinson Kilimandjaro** ou l'envoyer à l'adresse suivante : **1372 route 161, Saint-Valère, Québec, G0P 1M0**

Si vous préférez faire un don par carte de crédit, rendez-vous sur le site de <https://avoscotes.ca/dons> en spécifiant **Projet Parkinson Kilimandjaro**. Informations

Adopté à l'unanimité

## **8 - RESSOURCES HUMAINES**

**2024-09-303**

### **8.1 - Nomination Adjointe Administrative**

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de combler le poste vacant d'Adjointe Administrative au sein de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la requête de la direction générale auprès de la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et en Management;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente signée entre la Direction générale et la firme suscitée;

**CONSIDÉRANT** le rapport final soumis par la firme Marc Andre Consultant en Ressources Humaines et Management assorti de recommandations validées par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation transmise par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** soit embauchée madame Mélissa Roberge à titre d'Adjointe Administrative de la municipalité de Saint-Valère pour une période probatoire de 3 mois ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé le directeur général et greffier-trésorier monsieur Karl Péguy Saint Fort conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-304**

### **8.2 - Nomination de la Technicienne Comptable**

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de combler le poste vacant de Technicienne Comptable au sein de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la requête de la direction générale auprès de la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et en Management;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente signée entre la Direction générale et la firme suscitée;

**CONSIDÉRANT** le rapport final soumis par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management assorti de recommandations validées par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de ce processus, tous les candidats et toutes les candidates interviewées ne répondent pas totalement aux critères recherchés tant par la firme que par la direction de la municipalité et après discussion et recommandation soumise auprès de la firme par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **QUE** soit embauchée madame Annick Girouard à titre de Technicienne Comptable de la municipalité de Saint-Valère pour une période probatoire de 3 mois ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé le directeur général et greffier-trésorier monsieur Karl Péguy Saint Fort conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-09-305

### **8.3 - Nomination de Maryse Dorion comme Brigadière remplaçante et temporaire.**

**CONSIDÉRANT** les discussions engagées par la direction générale de la municipalité de Saint-Valère avec la direction de l'école Cœur-Immaculée de Saint-Valère);

Sur proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** soit nommée Madame Maryse Dorion, brigadière remplaçante de l'école Cœur-Immaculée de Saint-Valère;
- **QUE** l'horaire des brigadières de la municipalité telle que transmise par la direction de l'école Cœur-Immaculée de Saint-Valère soit ainsi conçue
- Matin : 1 présence avant le début des classes (Mme Lupien)
- Midi : 1 présence à la fin des classes (Mme Cloutier)
- 1 présence au retour du diner(Mme Cloutier)
- Soir : 1 présence à la fin des classes ( Mme Cloutier)
- **QUE** si l'une ou l'autre est absente, les présences seront assurées uniquement à ce moment par Mme Maryse Dorion tel que discuté

Adopté à l'unanimité.

2024-09-306

### **8.4 - Paiement Factures Honoraires Firme Marc André Consultant En Ressources Humaines et Management**

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de combler deux (2) postes vacants au sein de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la requête de la direction générale auprès de la firme Marc Andre Consultant en Ressources Humaines et en Management;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services transmise par la firme Marc André Consultant consistant à lancer le processus de recrutement de deux (2) staffs notamment Une adjointe Administrative et Une Technicienne Comptable;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation et la validation par la direction générale de Saint-Valère l'offre de services proposée par la firme Marc Andre Consultant;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Marc Andre Consultant en RH et Management a conduit ledit processus durant tout le mois d'aout de concert avec la direction générale;

**CONSIDÉRANT** le rapport final soumis par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management assorti de recommandations validées par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente signée entre la Direction générale et la firme suscitée;

**CONSIDÉRANT** les factures # 1802 et# 1803 soumises par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management relatives aux honoraires de la firme respectivement de 1,448.69 \$ et 2,089.15 \$ et validées par la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **QUE** soit autorisé le paiement des factures # 1802 et# 1803 soumises par la firme Marc André Consultant en Ressources Humaines et Management relatives aux honoraires de la firme respectivement de 1,448.69 \$ et 2,089.15 \$ et validées par la direction générale.
- **QUE** soient imputé au compte 02-130-00-416 le montant de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité.

**8.5 - CNESST - Équité salariale - Déclaration 2024 (Info)**

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'art. 3 du Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, RLRQ, c. E-12.001, r. 1 fait mention du dépôt du rapport de *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* (DEMES) auprès de la CNESST en date du 30 aout 2024. Une copie est jointe à cette présente à toutes fins utiles..

**9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

**9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**

2024-09-307

**9.1.1 - Vente de Garage 2024**

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère organise de concert avec l'organisme Domaine Bleu le samedi 14 septembre 2024 sa traditionnelle vente de garage de 10h à 15h00;
- **QU'UN** budget maximal de 1,000\$ comprenant la subvention sollicitée auprès du bureau du député provincial soit alloué pour l'organisation de cette activité;
- **QUE** la moitié des profits générés lors de cette vente soient remis à l'organisme Le Domaine Bleu;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-09-308

**9.1.2 - Halloween 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité loisirs via la coordination des activités Loisirs et Vie communautaire organise annuellement une activité marquant la fête HALLOWEEN

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits budgétaires ont été alloués pour cette activité pour 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Valère avait conclu une entente avec la municipalité de Saint-Rosaire relative à l'organisation des activités de l'Halloween 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2024, il est convenu d'organiser mutuellement la fête de l'Halloween du côté de Saint-Rosaire

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2024, la fête d'Halloween est échelonnée sur 2 jours, soit le vendredi 25 octobre et le samedi 26 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de nommer un Conseiller en charge de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyé par la Conseillère Claudia Quirion et résolu :

- **DE NOMMER** la conseillère Joséane Turgeon comme représentante de la municipalité de Saint-Valère comme membre du comité d'organisation de la fête d'Halloween auprès de la municipalité de Saint-Rosaire;
- **DE PARTICIPER** à la hauteur de 1,400\$ avant taxes au budget d'organisation de cette activité prévue les **25 et 26 octobre 2024** tel que présenté via la soumission #1109 des Créations de Cathou;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.1.3 - Présentation par Le Domaine Bleu- Autisme Projet de développement de compétences Professionnelles**

Présentation de l'organisme Le Domaine Bleu par Martin Bernard et Ariane Martin.

2024-09-309

### **9.1.4 - Cours de Yoga -**

**Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:**

- **D'ACCEPTER** la demande de Madame Cynthia Laroche pour dispenser des cours ci dessous pour la session du printemps allant du 1<sup>er</sup> avril au 22 juin 2025 à la salle Municipale et que les modalités de l'utilisation de la salle fassent objet d'un Protocole d'entente qui sera signée par la direction générale de la municipalité;
- Mise en forme 50+ (Réservoir Beudet et TDJ): Cours autant cardio que musculaire sur place ou en déplacement adapté à tous.
- Aquabb/bedaine: Cours de 45 min dont 30 min mise en forme pour maman et 15 min exercices pour bb. Le bb doit avoir 6 semaines en fait ça dépend plus de la récupération de maman. L'eau est chauffée à 83 et pas besoin de casque de bain.
- Maman TRX: Cours où l'on travaille avec des sangles en suspension qui sollicitent beaucoup les stabilisateurs, le tonus de tout le corps ainsi que le cardio. Plaisir et sueur garantis
- Pilates: Cours où l'on travaille beaucoup les stabilisateurs, le >> tonus de tout le corps. Excellent pour renforcer le dos et les >> muscles profonds. Bon complément à un cours plus cardio
- École Ste-famille: Cours variés avec structure différente autant cardio que musculaire. Bienvenue à tous

Les jours fous: Cours variés à chaque semaine tels que Hit, Circuit, Abdos fesses de fer, cardio kick fit, TRX, etc

- Cardio-Sentier: Cours où l'on fait des intervalles en déplacement cardio dans les sentiers et intervalles musculaires sur place chronométrés.
- Hiit/Circuit: Une semaine ce sera le Hiit qui est un cours avec intervalles cardio et musculaire d'intensité moyenne à élevée et adaptés à tous. L'autre semaine un circuit qui est un cours sous >> forme de stations cardio et musculaire. Plaisir et sueur garantis

- Cardio kick fit: Cours avec intervalles sur punchingball bag sur pied tels que des jab, direct, kick de face, crochet, etc et avec intervalles cardio ou musculaire à côté Essayer, c'est l'adopter.
- Maman poussette: Cours en déplacement avec intervalles cardio et musculaire chronométré sur place. On vérifie également la diastase. Ce cours va se donner à la TDJ, au réservoir Beaudet et à Plessis.
- Tabata/Circuit: Une semaine ce sera le Tabata qui est un cours avec intervalles cardio et musculaire d'intensité moyenne à élevé et adaptés à tous. Un mouvement peut être répété à plusieurs reprises. L'autre semaine un circuit qui est un cours sous forme de stations cardio et musculaire. Plaisir et sueur garantis
- Abdos fesses de fer: Cours où l'on met l'accent sur les différents fessiers, cuisses et abdos.
- Cross training: Le cross-training, ou entraînement croisé, est une méthode d'entraînement physique qui regroupe des exercices issus de diverses disciplines. Plaisir et sueur garantis  
Adopte a l'unanimité

## 9.2 - URBANISME

2024-09-310

### 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Août 2024

IL est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et unanimement résolu:

- - **D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois d'aout 2024. Lequel rapport fait mention de:
    - a) Suivi des demandes des citoyens (5), agents immeubles (2), arpenteurs (1), notaires et autres. - Analyse de demandes de permis - Émission de 1 permis (Rénovation). Demande spécifique : - Rédaction de documents pour la modification au zonage d'Idéal Cargo (En collaboration avec Philippe Habel) - Suivi avec le propriétaire pour la demande d'idéale Cargo - Suivi de la procédure pour la refonte réglementaire - Refus de demande de permis en zone inondable - Inspection et avis pour une plainte concernant des herbes hautes sur la 161 - Traitement d'une demande de vidange supplémentaire (installation septique)

Adopté à l'unanimité

2024-09-311

### 9.2.2 - Adoption SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 012-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 006-2024 VISANT À PERMETTRE L'USAGE « INDUSTRIE LÉGÈRE D'ENTREPOSAGE DE REMORQUE FERMÉES » DANS LA ZONE A-14

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le règlement de zonage numéro 006-2024;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** cette modification vise à permettre l'usage « Industrie légère d'entreposage de remorque fermées » dans la zone A-14;

**ATTENDU QUE** certaines modifications sont nécessaires entre le premier et le second projet de règlement en raison certaines coquilles;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 12 août 2024, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Pépin et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Saint-Valère;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 012-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 006-2024, qui se lit comme suit :

#### PRÉAMBULE

- a. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- b. La grille de A-14, de l'annexe B, est modifiée par l'insertion d'un « X (3) » à l'intersection de la colonne numéro « 5 » et de la ligne « Industrie légère (I1) ».
- c. La note « 3) Seul l'usage d'industrie légère d'entreposage de remorques fermées est permis sur une partie du lot 5 180 373 tel que démontré sur la carte en annexe » est ajouté dans la colonne Notes de la grille A-14.
- d. La grille ainsi modifiée est jointe à l'annexe 1 pour en faire partie intégrante.
- e. La carte montrant la partie du lot 5 180 373 est jointe à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- f. L'annexe J est créé dans le règlement de zonage 006-2024 et la carte montrant la partie du lot 5 180 373 se retrouvant à l'annexe 2 du présent règlement sera intégré à l'annexe J du règlement de zonage.
- g. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

## **ANNEXES**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1)

**2024-09-312**

#### **9.2.3 - Amendement de la résolution 2024-06-2028-Dossier Vanessa Houle**

**ATTENDU** la résolution 2024-06-228 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 12 août 2024;

**ATTENDU** l'intention des parties souhaitent de régler le dossier;

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

**QUE** la Municipalité mandate la firme Lavery pour conduire les discussions de règlement des dossiers en cours avec madame Vanessa Houle en collaboration avec la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**2024-09-313**

#### **9.3.1 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE d'HIVER**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

**CONSIDÉRANT** les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** le conseil autorise le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable pour la saison hivernale 2024 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.

- **QUE** les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE DE SABLE d'HIVER** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

•

2024-09-314

**9.3.2 - Demande de soumission sur invitation pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

**CONSIDÉRANT** les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE** le conseil autorise le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2024 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.
- **QUE** les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES) (chlorure de sodium)**».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-09-315

**9.3.3 - Autorisation paiement 5% Retenue sur Travaux Rang 12**

**CONSIDÉRANT** la résolution 664-2023 adoptée par le conseil municipal en date du 6 novembre 2023 autorisant le paiement de la facture #3377404 soumise par SINTRA, ci-après dénommé Groupe Colas pour un montant de 114,784.12 \$ taxes incluses relative aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang 12 ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des travaux réalisés par la firme SINTRA ci-après dénommée groupe Colas par la municipalité

**CONSIDÉRANT** la retenue contractuelle de 5% accusant un montant brut de 5,254.42

**CONSIDÉRANT** la visite d'acceptation effectuée le 14 août par la direction générale avec le responsable de voirie avec l'équipe de SINTRA ci-après dénommé Groupe Colas;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #3769218 soumise par SINTRA ci-après dénommé Groupe Colas constituant la retenue contractuelle pour un montant de 5254.42\$ \$ taxes non incluses.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

2024-09-316

**9.3.4 - Autorisation paiement 5% Retenue sur Travaux Rang Landry**

**CONSIDÉRANT** la résolution 665-2023 adoptée par le conseil municipal en date du 6 novembre 2023 autorisant le paiement de la facture #014921 moins la retenue contractuelle soumise par PAVAGE Veilleux (1990) pour un montant de 190,957.65 \$ taxes incluses relative aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang Landry ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des travaux réalisés par la firme PAVAGE Veilleux (1990) par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la retenue contractuelle de 5% accusant un montant brut de 9,547.89\$  
**CONSIDÉRANT** la visite d'acceptation effectuée le 15 août par la direction générale avec le responsable de voirie avec l'équipe de PAVAGE Veilleux (1990) ;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la retenue contractuelle relative a la facture #014921 soumise par PAVAGE Veilleux (1990 pour un montant de 9,547.88\$ \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-09-317

### **9.3.5 - Autorisation Travaux de Traçage et lignage -Voirie**

**CONSIDÉRANT** la résolution 228-2022 adoptée par le conseil municipal en date du 8 août 2022 adjugeant le contrat de marquage et lignage des chaussées pour les années 2022-2023 et 2024 à Marquage Traçage Québec;

**CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement des marquages de chaussées de la municipalité;**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'évaluation soumis par le responsable attitré de la voirie a la direction générale en date du 3 septembre 2024;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu unanimement :

- **DE PROCÉDER** au marquage de 12 KM de lignes jaunes pour un montant de 4200\$
- **DE PROCÉDER** au marquage de 10Km de Lignes Blanches pour un montant de 6500\$
- **DE PROCÉDER** au marquage de 25 lignes d'arrêt pour un montant de 1000\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-09-318

### **9.3.6 - Mandat d'assistance Professionnelle-|Garage Municipal**

**POINT REPORTE A UNE PROCHAINE SEANCE SUR DEMANDE du conseiller Jacques Pépin et appuyée par Éric Morissette et resolu unanimement.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère souhaite un accompagnement dans une démarche auprès de La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le lot 5180482;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite implanter un garage municipal avec dépôt de sel et d'abrasifs.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement est inclus dans la zone agricole permanente établie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

**CONSIDÉRANT QU'**une autorisation doit être obtenue de la CPTAQ pour permettre la réalisation du projet et q'une première démarche auprès de la CPTAQ a échouée.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite représenter la demande sur un emplacement différent du même lot.

**CONSIDÉRANT QU'A** cet effet, la municipalité a sollicité des offres de services lui permettant de conduire les démarches en vue d'obtenir la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lot 5180482 dans le cadre es démarches visant l'implémentation du garage municipal e avec dépôt de sel et d'abrasifs.

En conséquence,

Il est propose par le conseiller.....et appuyé par le conseiller.....et résolu :

- **D'OCTROYER** le mandat à la firme TERRITOIRE de conduire les démarches en vue d'obtenir la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lot 5180482 dans le cadre es démarches visant l'implémentation du garage municipal avec dépôt de sel et d'abrasifs.
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier M. Karl Péguy Saint-Fort est habilité à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente;

Adopté à l'unanimité.

#### 9.4 - SECURITE CIVILE

#### 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

##### 10.1 - Suivi dossier reddition de compte Direction Générale

Travaux	Description	Montant a recevoir	Descriptif
Rang 11	TECQ 2019-2024	949 546,00 \$	Rapport de reddition de compte déjà finalise et spumis depuis mars 2024
Rang 12	TECQ 2019-2024	125 568,99 \$	Rapport de reddition de compte déjà finalise depuis avril 2024
Rang Landry	TECQ 2019-2024	257 016,23 \$	Rapport de reddition de compte déjà finalise depuis avril 2024
Terre Plein	MTQ	83 727,00 \$	Rapport soumis et remboursement obtenu
<b>Sous Total</b>		1 415 858,22 \$	
Rang La coupe	TECQ 2019-2024	343 083,10 \$	Demarrage des travaux mi septembre et rapport a soumettre en oct 2024

Grand Total 1 758 941,32 \$

##### 10.2 - Revenu Québec-TPS-TVQ

**Montant requis par la direction générale sur les trop perçus payes par la municipalité de Saint-Valère en 2021 et 2022. 242,153.33\$ ont à date été acceptés par Revenu Québec pour être rembourse à la municipalité**

#### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

#### 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque : a) # usagers **235** b) # de transactions **490** c) # de livres numériques :**41**

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

#### 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2024-09-319

#### 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par .la conseillère Claudia Quirion

**QUE** la séance soit levée. Il est 21h30.

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Marcel Normand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marcel  
Maire

Normand

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier